



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

***Modification au calendrier des séances ordinaires pour
l'année 2025
Séance du Conseil du mois d'octobre 2025***

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Caroline Lamothe greffière-trésorière de la susdite municipalité;

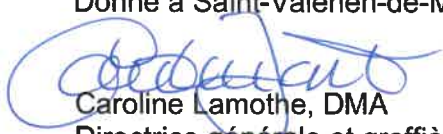
QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a adopté, lors de la séance ordinaire tenu le 11 février 2025, la résolution numéro 039-02-2025 modifiant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 pour tenir compte des élections municipales qui se tiendront le 2 novembre 2025.

CONSIDÉRANT QUE l'article 314.2, 1^{er} alinéa de la Loi sur les Élections et les référendums dans les Municipalités (LERM), prévoit :

« **314.2** . Pendant la période qui commence à 16 h 30, 30 jours avant le jour du scrutin lors d'une élection générale, et qui se termine lorsque la majorité des candidats élus au poste de conseiller ont prêté serment, le conseil ne siège pas, à moins qu'un événement fortuit nécessitant son intervention ne survienne. Les délibérations au cours d'une telle séance ne portent que sur cet événement. »

PAR CONSÉQUENT, le calendrier des séances ordinaire pour l'année 2025 est modifier afin que la séance ordinaire du 14 octobre 2025 à 20h00 soit plutôt tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 20h00 et avoir lieu au Centre communautaire, située au 1384 rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton;

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 12e jour de février 2025


Caroline Lamothe, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

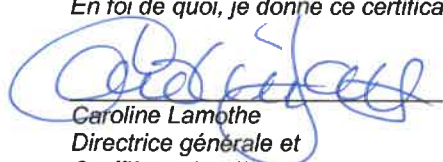
Je soussignée, Caroline Lamothe directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat concernant la Modification au calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 – Séance du Conseil du mois d'octobre 2025.

Que conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 12 février 2025, à chacun des endroits suivants :

- Bureau municipal, 960 chemin Milton, Saint-Valérien-de-Milton*
- Site internet de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton*

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat son vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Valérien-de-Milton, ce 12^e jour février 2025.


Caroline Lamothe
Directrice générale et
Greffière-trésorière